



Période de transition création sarl

Par **elynini**, le **20/04/2011** à **12:35**

Bonjour,

J'ai un projet de création d'entreprise avec une associée. Nous nous demandons si c'est légal de continuer à travailler dans nos respectifs postes de travail actuels et en même temps lancer et concrétiser notre projet de création de société, afin évidemment de réduire un maximum les risques liés à une création de nouvelle société (surtout que nous n'avons pas d'économies sur lesquelles se reposer au cas où les bénéfices tarderaient à venir).

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

EI

Par **Cornil**, le **24/04/2011** à **16:57**

Bonsoir "elynini"

Du moment que ce projet ne soit pas concurrent de votre employeur actuel, et n'empiète pas sur votre temps de travail, je ne vois pas de problème